Publié le 18/03/2025

--ooOoo--

SEANCE DU 24 MARS 2025 A 18H30

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1.1 -NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

1.2 -APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2025

2.1 -BUDGET PRINCIPAL VILLE
- EXERCICE 2025 -

2.2 -BUDGET ANNEXE CAMPING
- EXERCICE 2025 -

2.3 -BUDGET ANNEXE PARKINGS
- EXERCICE 2025 -

2.4 -BUDGET ANNEXE CELLULES COMMERCIALES DE BERNON
- EXERCICE 2025 -

2.5 -IMPOTS LOCAUX
FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025

2.6 -ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES N° 1
EXERCICE 2025

2.7 -ASSOCIATION INDEPENDANTE MARNAISE D'ASSISTANCE AUX ANIMAUX (AIMAA)
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

2.8 -DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE ANIMALE
DELIBERATION SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION

2.9 -EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE PANNEAUX PUBLICITAIRES AU STADE PAUL CHANDON PAR LE RUGBY EPERNAY CHAMPAGNE

2.10 -DISSOLUTION DE LA SPL BALLON CAPTIF

2.11 -MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES
CONCLUSION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

2.12 -CESSIONS DE VEHICULES - FIXATION DES MISES A PRIX POUR VENTE AUX ENCHERES

2.13 -CESSION DU DOME GEODESIQUE
FIXATION D'UNE NOUVELLE MISE A PRIX POUR VENTE AUX ENCHERES

Publié le 18/03/2025

2.14 -MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS N° 2025-2

2.15 -CONVENTION DE JUMELAGE ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LE CENTIAL 51EME REGIMENT D'INFANTERIE DE MOURMELON LE GRAND

3.1 -CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY POUR LE MUSEE DU VIN DE CHAMPAGNE ET D'ARCHEOLOGIE REGIONALE ET LA SOCIETE PERRIER-JOUËT ET LE GROUPE LAURENT-PERRIER

3.2 -CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY POUR LE MUSEE DU VIN DE CHAMPAGNE ET D'ARCHEOLOGIE REGIONALE ET RESPECTIVEMENT LE COLLEGE YVETTE LUNDY D'AY-CHAMPAGNE, L'OFFICE DE TOURISME EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE, LE CREDIT AGRICOLE NORD EST ET L'ASSOCIATION DES SOMMELIERS DE CHAMPAGNE-ARDENNES

3.3 -CONVENTION DE DON ENTRE LA VILLE D'EPERNAY POUR LE MUSEE DU VIN DE CHAMPAGNE ET D'ARCHEOLOGIE REGIONALE ET LA SARL CHOCOLATS BRIET

3.4 -CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'HOTEL IBIS ET CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'HOTEL PREMIERE CLASSE

3.5 -CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY, LE SALMANAZAR ET LA MJC INTERCOMMUNALE POUR LE FESTIVAL "LE PRINTEMPS DES LOUPIOTS"

3.6 -CANDIDATURE AU LABEL "MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE"

3.7 -DEMANDE D'AGRÉMENT AUPRÈS DE LA DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DU NUMÉRIQUE POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF API PARTICULIER

3.8 -ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS - POLITIQUE DE LA VILLE 2025

3.9 -ATTRIBUTION DES BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE N°1 - EXERCICE 2025

3.10 -AIDE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "COUP DE POUCE JEUNES"

4.1 -SIGNATURE D'UNE CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE A L'ORGANISATION DU RAID AVENTURE

5.1 -MODIFICATION N° 1 DU RÈGLEMENT RELATIF A LA PROCÉDURE DE L'AUTORISATION PRÉALABLE DU CHANGEMENT D'USAGE

5.2 -MODIFICATION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

5.3 -AVIS DE LA VILLE D'EPERNAY PORTANT SUR L'ARRET DE PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE CHOUILLY

5.4 -ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2025-4891 PORTANT CESSION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION D n°263, D n°264 et D n°276, SISES A NESLE-LE-REPONS, A MONSIEUR ET MADAME MARIO PAIS-CORDEIRO

5.5 -CESSION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION D n°263, 264 et 276, SISES A NESLE-LE-REPONS, A MONSIEUR PATRICK BREUL

5.6 -RÉGULARISATION DES LIMITES DE PROPRIÉTÉ ENTRE LA VILLE ET MONSIEUR BENOIT DÉROUILLAT, PORTANT SUR UNE EMPRISE FONCIÈRE SISE AVENUE DU MARÉCHAL FOCH

5.7 -CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SISE PASSAGE DU JARD, AU PROFIT DE LA SOCIETE ENEDIS

Publié le 18/03/2025

5.8 -RENOUVELLEMENT DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ NAUTIQUE D'ÉPERNAY

5.9 -ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS RAVALEMENTS DE FAÇADES ET AMÉLIORATION DES DEVANTURES COMMERCIALES N° 2
- EXERCICE 2025 -

6 -COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)